

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2008**  
**Point 1 Ba**

***Intervention des élus d'opposition sur le fonctionnement  
des commissions municipales, en 2 points***

1) Les 6 élus d'opposition partagent totalement le texte concernant le rôle des commissions :  
**« les commissions communales sont de simples organes d'instruction...Conseil Municipal, (qui) seul, demeure compétent pour régler les affaires communales ».**

Par le passé, le rôle des commissions n'était plus celui là et, à de nombreuses reprises, nous avons eu l'impression que le CM n'était plus qu'une chambre d'enregistrement, où les débats n'avaient pas leur place.

Nous vous confirmons que la participation d'élus d'opposition aux travaux des différentes commissions n'empêchera, ou ne remplacera pas, les nécessaires échanges en Conseil Municipal, entre tous les conseillers élus et devant le public.

2) Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 16 mars dernier, vous avez exprimé votre volonté d'établir **« une ambiance de travail digne et constructive »**. Nous partageons pleinement ce principe : nous souhaitons que l'expression de chacun des conseiller soit acceptée dans la dignité et le respect mutuel et nous avons la volonté de contribuer de manière constructive ; pour cela, nous vous demandons de nous en donner les moyens en établissant de nouvelles règles de fonctionnement :

- ⇒ le dossier, qui sera étudié par la commission, est transmis avant la réunion à tous les membres de la commission, qui pourront faire part de leur avis en cas d'absence,
- ⇒ un court compte rendu reprenant les propositions et les réserves exprimées par la commission, est établi et diffusé, avant le CM qui traitera de ce point,
- ⇒ les réunions sont organisées, chaque fois que cela est possible, après 18 heures.

En effet, si certaines réunions de commission demandent la présence de salariés extérieurs à la commune et donc leur organisation pendant les heures de travail, **il ne s'agit pas de la majorité des commissions**. Par le passé, le choix des horaires (entre 9h et 17h) nous est apparu davantage comme une volonté de sélectionner les participants, en y empêchant les élus qui ont un emploi à temps plein d'y participer, détournant ainsi l'esprit de la loi qui veut que les différentes tendances y soient représentées.

Cela représenterait un signe fort de changement dans le mode de gouvernance de la Commune, comme vous en avez déjà exprimé la volonté en prenant la décision de nous attribuer un siège de titulaire et de suppléant au conseil communautaire de la CCPOH.

Yvette CAUCHY  
Représentante des élus d'opposition